

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Maire.

Étaient présents : Mme GODEFROY, M. VERGER, Mme DUFEIL, M. BARTEAU, Mme MONTANT, Mme GROUCHI, M. VOISIN, M. HECTOR, Mme GINESTY, M. MARETTE, Mme DE SMET, Mme CASSIGNEUL, M. DROUIN, M. ROBERT, M. TEBALDINI, M. CHAPPERON.

Excusés :

M. LEPETIT qui donne pouvoir à Mme DUFEIL
Mme BINET qui donne pouvoir à M. VERGER
M. POREE qui donne pouvoir à Mme GODEFROY

Absent : Mme HAMON

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal
- 1- Attribution de Subventions aux associations (Demandes tardives)
 - 2- Budget : Approbation du Compte de Gestion 2017
 - 3- Budget : Approbation du Compte Administratif 2017
 - 4- Budget : Affectation du Résultat 2017
 - 5- Contributions directes - Fixation des taux d'imposition 2018
 - 6- Budget Primitif 2018

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018 est approuvé par 17 voix *pour* et 3 *abstentions*.

N° 2018-04-016 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DEMANDES TARDIVES)

EXPOSE

Madame le Maire donne la parole à **Madame Christine DUFEIL**, Maire Adjointe déléguée aux Finances, qui rappelle que la Commission Finances s'est réunie le 13 février dernier pour étudier l'ensemble des demandes de subventions présentées par les associations. Plusieurs demandes, arrivées tardivement, ont été étudiées par la Commission Finances du 22 mars dernier. Aussi, après étude des demandes, il est proposé d'accorder la subvention suivante :

- AFM Téléthon : 30 €

Il convient de délibérer.

DELIBERATION

Suivant les propositions de la Commission Finances du 22 mars 2018,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la Commission et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer la subvention suivante au titre de l'année 2018 :

- AFM Téléthon : 30 €

N° 2018-04-017 : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

EXPOSE

Madame le Maire après l'avoir présenté, donne la parole à **Monsieur Pascal HUET**, Trésorier du secteur, qui présente le compte de gestion 2017.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017 dressé et présenté par le receveur municipal, Monsieur Pascal HUET, considérant que les résultats de fonctionnement et d'investissement sont identiques à ceux du compte administratif 2017, décide par **19 voix pour et 1 abstention** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion 2017, présenté par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-04-018 : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

EXPOSE

Madame le Maire donne la parole à **Madame Christine DUFEIL**, Maire Adjointe déléguée aux Finances, qui présente le compte administratif 2017, préalablement présenté et discuté en Commission Finances.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2017, relatif au budget principal et après en avoir délibéré, décide par **16 voix pour et 3 voix contre** :

- **D'APPROUVER** sans réserve le compte administratif 2017 qui fait apparaître :
 - Un résultat de l'exercice de 328 676,54 € soit un excédent cumulé de 1 066 516,12 € en section de fonctionnement.
 - Un résultat négatif de 123 789,72 € et un excédent de 210 597,04 € en section d'investissement.

Madame le Maire s'est retirée pendant le temps du vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Suivant l'avis favorable du bureau municipal,
 Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, après en avoir délibéré, décide par **19 voix pour et 1 abstention**, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 conformément au tableau ci-après.

AFFECTATION DU RESULTAT VILLE
DE L'ANNEE 2017 en 2018

A. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2017

		Euro
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 (Recettes- Dépenses)	A =	-123 789,72
Résultat antérieur reporté (positif ligne 001 du BP 2017)	B =	334 386,76
Résultat de financement cumulé : A+B = à reporter au 001 de l'année N	C =	210 597,04
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	D =	115 818,54
Restes à réaliser en recettes d'investissement	E =	
Résultat corrigé des RAR : F = C-D+E	F =	94 778,50

B. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2017

		Euro
Résultat de l'exercice 2017 (Recettes- Dépenses)	G1 =	328 676,54
Résultat antérieur reporté (positif ligne 002 du BP 2017)	G2 =	737 839,58
Résultat cumulé à affecter : G =G1+G2 à reporter au R002 de l'année N	G =	1 066 516,12

Affectation minimum obligatoire : **H =** **0,00**

si F > 0 => H = 0

si F < 0 et si G > F alors H = F

si F < 0 et si G < F alors H = G

Affectation supplémentaire au financement des investissements de 2017 dans la limite de G-H : **I =**

Montant total du titre à émettre **au 1068** en 2018 accompagné de la délibération d'affectation du résultat : J = H + I

J =

100 000,00 €

Montant de l'excédent de fonctionnement reporté en 2018 : K=G-J **002**

K =

966 516,12 €

N° 2018-04-020 : CONTRIBUTION DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

EXPOSE

Madame le Maire donne la parole à **Madame Christine DUFEIL**, Maire Adjointe déléguée aux Finances, qui évoque la proposition validée en Commission Finances de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes et de reconduire les taux de 2017. C'est pourquoi, cette proposition de maintenir les taux à l'identique de ceux de 2017 est soumise au vote du Conseil Municipal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **19 voix pour et 1 abstention**, de maintenir, pour l'exercice 2018, le niveau des taux d'imposition votés en 2017 à savoir :

✓ Taxe d'habitation	15,98 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,88 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64,26 %

N° 2018-04-021 : BUDGET PRIMITIF 2018

EXPOSE

Madame le Maire donne la parole à **Madame Christine DUFEIL**, Maire Adjointe déléguée aux Finances, qui présente le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté et discuté en commission des finances. Le budget primitif 2018 s'établit à

- 3 439 594 € en section de fonctionnement
- 1 199 579 € en section d'investissement

Détail de la section de fonctionnement

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 710,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 413 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 750,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	134 944,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	284 890,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 300,00 €

RECETTES

002	EXCEDENT REPORTE	966 516,12 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 500,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 500,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	121 810,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 659 066,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	660 202,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	499,88 €

Détail de la Section d'Investissement

DEPENSES

020	DEPENSES IMPREVUES	37 932,46 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	4 500,00 €
041	ENTRE SECTIONS	4 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	170 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 509,36 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	660 137,18 €
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	300 000,00 €

RECETTES

001	SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INV REPORTE	210 597,04 €
021	VIREMENT DE LA FONCTION DE FONCTIONNEMENT	500 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 500,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	84 481,96 €
1068	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	100 000,00 €
16	EMPRUNT	300 000,00 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Suivant l'avis favorable de la Commission Finances des 22 et 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et après échanges, approuve le Budget Primitif 2018 tel qu'il est présenté, par **16 voix pour et 4 voix contre**.

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Ludovic ROBERT

- Demande concernant le projet d'achat du champ situé rue du Bout Là-bas et s'il est possible de consulter la proposition d'aménagement faite par le CAUE. Madame le Maire répond favorablement mais précise que ce n'est qu'une ébauche.
- Demande concernant le projet d'aménagement et de réhabilitation de l'Ancien Groupe Scolaire en Centre de Loisirs et que soit communiqué le calendrier de réalisation à l'ensemble du Conseil Municipal.

➤ Laurent DROUIN (question posée lors du vote du Compte Administratif)

- Demande des comptes précis des mini-camps de juillet 2017. Madame le Maire répond qu'ils seront communiqués à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

VU, pour être affiché le 18 Avril 2018,
conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Maire,



Martine FRANÇOISE-AUFFRET

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.